



REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

mardi 15 mars
de 11h30 à 13h30

à BEZONS

à l'école maternelle Paul Langevin
61 rue de Sartrouville
95870 Bezons

ordre du jour :

- projet de décret modifiant les obligations de service des PE
- mouvements intra et interdépartemental
- mobilisations en cours et à venir

Les 2h de réunions peuvent être déduites des animations ou conférences pédagogiques et des concertations.

POUR DEDUIRE LES 2 HEURES, IL FAUT PREVENIR VOTRE IEN

Modèle de courrier

Mme/M. l'IEN,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au droit syndical (arrêté d'application du 29 août 2014 et décret 82-447 modifié), je participerai (j'ai participé) à la Réunion d'Information Syndicale (RIS) organisée par le SNUDI-FO 95, le(date)..... de(heures)..... à (lieu).....

Ce temps peut être déduit des 72 heures annualisées obligatoires (concertations, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 (modifié par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013).

Je ne participerai donc pas (je n'ai pas participé) àdu

Veillez recevoir, M. /Mme l'Inspecteur/trice, l'expression de mes salutations respectueuses.
SIGNATURE

A l'issue de chaque réunion d'information syndicale, le SNUDI-FO 95 remet une attestation de présence aux participants.